

Délais de paiement

Bank Al-Maghrib s'alarme

• **Malgré la loi, la situation continue de se dégrader**

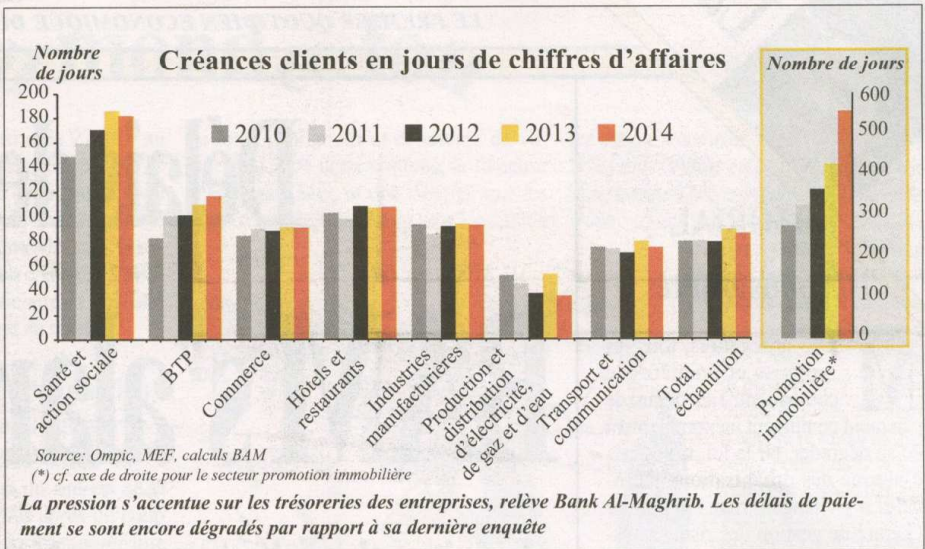
• **Les petites et moyennes entreprises au bord de l'asphyxie**

• **De petites avancées dans le secteur public**

LE mal est endémique, voire incurable. Les délais de paiement interentreprises se sont encore allongés, s'alarme Bank Al-Maghrib. C'est l'un des gros points noirs du tableau brossé par le Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques lors de sa dernière réunion. Le délai moyen de paiement sur le marché s'établissait déjà aux alentours de 85 jours selon les dernières statistiques disponibles. Mais cette moyenne masque d'importantes disparités selon les secteurs et la taille des entreprises. Les TPE accor-

dent en moyenne 232 jours à leurs clients et les PME, 152 jours. Les sociétés opérant dans la promotion immobilière souffrent le plus avec des délais clients qui culminaient en moyenne à 557 jours!

Malgré la loi sur les délais de paiement, la situation ne s'est donc guère améliorée. «Nous donnons aux petites et moyennes structures la possibilité légale de se défendre contre les grandes entreprises», confiait Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances lors de son passage au Club de L'Economiste (Voir L'Economiste



La pression s'accroît sur les trésoreries des entreprises, relève Bank Al-Maghrib. Les délais de paiement se sont encore dégradés par rapport à sa dernière enquête

n°5050 du 21 juin 2017). Contrairement au combat de David contre Goliath, l'on aboutit rarement au même résultat dans les relations commerciales entre petites et grandes entreprises. En pratique, les PME n'appliquent pas la loi par peur de représailles. Il est difficile pour une petite entreprise de taper sur la main qui lui donne à manger. Pour beaucoup d'observateurs, à elle seule, la loi aussi sévère soit-elle ne peut suffire à protéger les PME. «Nous devons nous ingérer pour trouver des solutions en concertation avec la CGEM»,

si prompt à discourir sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), à être plus soucieux des délais de paiement. Ne pas condamner ses fournisseurs par des mauvaises habitudes de paiement est une des premières responsabilités. Pour une petite entreprise, être payé très en retard est un accélérateur de défaillance.

Aujourd'hui, les banques ont un rôle important à jouer en refusant par exemple d'escompter des effets de commerce à échéance lointaine. Certains établissements font de la pédagogie pour encour-

En moyenne 70 jours dans le public

LES fournisseurs de l'ONCF traversent des moments difficiles. Ils sont indirectement touchés par les difficultés de trésorerie de l'entreprise. L'Office va dans les prochaines semaines s'endetter sur le marché financier pour atténuer la tension sur sa trésorerie et donc soulager une partie des fournisseurs. L'ONCF ou encore l'ONEE font partie des établissements publics régulièrement pointés du doigt pour leurs délais de paiement trop longs. A fin 2016, la moyenne au niveau des établissements et entreprises publics est de 70 jours. Il s'est amélioré de 12 jours en 2 ans. Ceci dit, il y a encore de grands écarts entre les établissements. Les délais de paiement varient de 15 jours à 128 jours. La zone d'ombre entre le moment du dépôt du dossier de remboursement et sa prise en charge par l'administration a été réglée. L'administration dispose de quinze jours maximum pour instruire le dossier. Après, la durée de traitement est plafonnée à 60 jours. Au-delà, elle doit supporter des intérêts moratoires. «C'est une avancée, même si elle ne règle pas tout», reconnaît Boussaid. Aujourd'hui, les opérateurs attendent impatiemment l'extension des nouvelles dispositions sur les délais de paiement aux établissements publics exerçant des activités commerciales. La mise en conformité est prévue à partir de janvier 2018.

Par ailleurs, le ministère des Finances va opérationnaliser une plateforme électronique de recueil et de traitement des réclamations des fournisseurs sur les délais de paiement des établissements et entreprises publics. □

admet le ministre. Les entreprises se plaignent à raison des délais de règlement trop longs des marchés publics. Mais, lorsqu'il s'agit des conditions de paiement entre entreprises privées, le sujet devient sensible, voire tabou. Cela revient à s'attaquer à des fleurons de l'économie. Le patronat veut pousser les grands donneurs d'ordre

rager leurs clients à rester dans la limite du raisonnable. «Passé un certain délai, l'effet de commerce biaise la relation commerciale. Le marché accepte en moyenne entre 60 et 90 jours. Au-delà, nous sommes très sélectifs», confie un banquier. □

F. Fa